

« L'indicateur de mesure de la dette provoque un effet loupe. Lorsqu'on dit que la dette représente 100 % du PIB, on compare une dette dont le remboursement s'échelonne sur plusieurs années à une valeur annuelle, la PIB. Cela n'est jamais le cas pour un ménage. Si on applique le même calcul à un couple gagnant 32 000 euros par an et ayant une dette de 200 000 euros à la suite de l'achat d'un appartement (qu'ils rembourseront pendant vingt-cinq ans), leur dette représente 625 % de leurs revenus d'activité ! (...) En appliquant cette logique stupide qui compare deux temporalités différentes – le montant total de la dette et la création de richesse annuelle – aux ménages et même aux entreprises, on se rend compte qu'en réalité le taux d'endettement des États est bien moins alarmant que ce qu'on veut bien nous faire croire ».

La réflexion que Thomas Porcher fait dans son dernier livre, « Traité d'économie hérétique » (Fayard, mars 2018), rejoint totalement celle que j'exprimais moi-même dans l'article « Dette de l'État » que j'ai écrit dans le Dictionnaire encyclopédique de l'État paru en décembre 2014, aux éditions Berger Levrault : « Le taux d'endettement public met en rapport un stock, la dette publique, et un flux annuel, le PIB (si on multiplie un tel taux, par exemple de 93 %, par 365, on trouve que la dette publique représente 339 jours de PIB). C'est comme si un établissement financier, pour apprécier la capacité de remboursement d'un ménage qui lui demande un crédit, rapportait le montant total du prêt au revenu annuel du ménage : dans ces conditions, le ménage aurait un taux d'endettement exorbitant. En fait, le calcul de l'établissement financier met en relation deux flux annuels : l'annuité de remboursement et le revenu annuel. On arriverait pour le taux d'endettement public calculé de cette façon à des valeurs bien inférieures à celles qui sont officiellement affichées. On pourrait aussi rapporter le montant de la dette publique à la valeur de x fois le PIB, x étant la durée moyenne de la dette publique. En gestion d'entreprise, le calcul du taux d'endettement se fait par la mise en rapport de deux stocks, la dette au numérateur et le montant des capitaux propres au dénominateur, et celui du taux de couverture de la dette par la mise en relation de deux flux, l'excédent brut d'exploitation au numérateur et l'annuité de remboursement au dénominateur ».

**P.S. :** à propos de la dette publique, une question taraude souvent les experts et les gouvernants, c'est celle de sa soutenabilité. Certains vont même jusqu'à poser la question de la faillite possible de tel ou tel État.

Faisons à ce sujet 2 remarques :

1- En tout état de cause, il ne peut y avoir faillite d'un État que lorsque son passif excède son actif. Ce qui est loin d'être le cas de la plupart des pays, à commencer par celui de la France. Surtout que, contrairement à un ménage, l'État est immortel : d'abord, il peut s'endetter aujourd'hui pour produire des biens et services qui serviront à plusieurs générations successives (il est donc nécessaire de distinguer le « bon » endettement du « mauvais », comme on le fait pour le cholestérol), et ensuite, il peut s'endetter continuellement, à condition de ne pas avoir à le faire pour payer les intérêts sur ses dettes précédentes.

2- On peut distinguer dette publique insoutenable et endettement public insupportable.

La dette publique devient insoutenable (la soutenabilité doit elle-même être distinguée de la solvabilité, visée dans le point précédent, et de la liquidité) quand l'État ne respecte plus sa contrainte budgétaire intertemporelle, autrement dit quand la valeur actualisée de ses revenus devient inférieure à la valeur actualisée de sa dette actuelle et de ses dépenses futures ; autrement dit encore, quand la dette publique est supérieure à la somme actualisée de ses excédents primaires.

L'endettement est insupportable quand, pour une génération, les prélèvements publics excèdent sensiblement les dépenses publiques dont elle bénéficie directement (l'écart entre les deux constitue le « surplus primaire », et celui-ci ne doit pas peser trop de points de PIB...).